
Avis d'achèvement relatif à un projet de catégorie B

en vertu de l'évaluation environnementale de portée générale intitulée

Class Environmental Assessment for Activities of the Ministry of Northern Development, Mines, Natural Resources and Forestry under the Mining Act

OBJET : Reconduction de baux détenus par K+S Windsor Salt Ltd. à l'égard des droits miniers seulement

Le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts (DNMRNF) a terminé son évaluation relativement à sa proposition d'établir les modalités de deux baux miniers existants, soit les baux n^{os} 106466 et 107254, utilisés pour soutenir l'exploitation souterraine de la mine de sel Ojibway en aval de la rivière Detroit et assurer l'accès à celle-ci.

Le DNMRNF a proposé de conserver les modalités existantes dans les baux reconduits, et d'y inclure des modifications mineures qui incluent la disposition selon laquelle les baux sont assujettis aux lois environnementales applicables, ainsi que des modalités qui protègent la qualité de l'eau, l'écoulement naturel de l'eau, la navigation dans les eaux et les droits de pêche.

L'examen préalable, la consultation et l'examen du projet de catégorie B ont été effectués conformément à l'évaluation environnementale de portée générale intitulée *Class Environmental Assessment for Activities of the Ministry of Northern Development, Mines, Natural Resources and Forestry under the Mining Act*. (Veuillez prendre note que cette publication hautement spécialisée est disponible en anglais seulement en vertu du [Règlement 671/92](#) qui en exempte l'application de la [Loi sur les services en français](#).)

La période de commentaires a pris fin **le 3 juin 2021**.

La plupart des commentaires reçus sur l'affichage étaient des demandes de renseignements supplémentaires. Le Ministère a répondu à ces demandes et fourni des renseignements lorsque c'était possible. Aucun des commentaires n'exprimait de préoccupations particulières concernant les répercussions environnementales de la mine de sel Ojibway.

Deux Premières Nations de la région, la Première Nation de Walpole Island et la Première Nation de Caldwell, ont formulé des commentaires. Le Ministère a répondu à ces commentaires et a encouragé les Premières Nations à communiquer directement avec la société. Aucun autre intervenant ayant formulé des commentaires n'a demandé de modalités supplémentaires ou modifiées dans le bail, ni n'a mentionné les répercussions sur l'environnement qui pourraient être atténuées grâce à des modalités révisées.

Comme l'a autorisé le lieutenant-gouverneur en conseil, le DNMRNF a délivré les baux selon les modalités proposées, les seuls changements par rapport aux modalités proposées étant des modifications administratives qui n'ont aucune incidence sur l'environnement.

Approuvé par : 

Scott Cousineau, chef

Section des terrains miniers

933, chemin du lac Ramsey, 3^e étage

Sudbury ON P3E 6B5

Téléhone : 705 562-0793, Courriel : scott.cousineau@ontario.ca

Date : 16 mars 2022